



Les personnes en situation d'handicap

SUPPORT DE PRESENTATION

Commission Exigence sociale, Prévention, Santé

Rapporteur : Armand Benichou

Rédacteur :

- Conseil de Provence : **Armand Benichou**

Membres de la Commission :

Patrick-Antoine Soudais, Armand Benichou, Maxime Mery, Rolland Rizoulières, Bruno Huss, Sylvie Bonin-Guillaume, Jacques Builles, Michèle Millepied, Victor Farina, Chantal Vernay Vaisse, Pierre Lauzat, Cyril Jouan, Maley Upravan



Les personnes en situation de handicap dans les Bouches du Rhône

- 132 000 personnes en situation de handicap.
- 46 000 enfants ou adultes d'accéder à l'allocation adulte handicapé et d'éducation pour l'enfant handicapé ainsi qu'à la prestation de compensation handicap.
- 2 800 Provençaux en situation de handicap d'accéder à une prise en charge dans l'un des 92 établissements d'hébergement qui relèvent de sa compétence.



La loi de 2005

- ▶ Accessibilité à tous les domaines de la vie sociale
- ▶ Le droit à la compensation des conséquences du handicap
- ▶ Création de la MDPH



Les Actions de la CD13

- ▶ Améliorer leur quotidien
- ▶ Encourager leur participation à la vie de la Cité
- ▶ Diversifier les dispositifs d'accueil dans tous les domaines
- ▶ Répondre le plus efficacement aux besoins réels d'une population souvent vulnérable.
- ▶ Privilégier : la vie à domicile en favorisant les choix de vie autonome des personnes handicapées.
- ▶ L'accueil en établissement : structurer l'offre médico-sociale ; adaptation aux évolutions.



Les missions de La MDPH

- ▶ Mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil
- ▶ Accompagner leurs familles et sensibiliser tous les citoyens aux handicaps
- ▶ Elle met en place et organise l'équipe pluridisciplinaire qui évalue les besoins de la personne sur la base de son projet de vie
- ▶ Organisation de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)
- ▶ Organisation des actions de coordination avec les dispositifs sanitaires et médico-sociaux

Guide Handicontacts du Département

Editer un guide au service des personnes en situation de handicap.



Le Service Départemental des Personnes Handicapées (SDPH)

- ▶ Réserve une écoute attentive aux demandes des personnes en situation de handicap et de leurs proches.
- ▶ Oriente vers les associations, les structures, les services et organismes compétents dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie des personnes fragilisées par le handicap et de renforcer leur estime de soi.



La Maison Départementale de la Solidarité (MDS)

- ▶ Accueille, conseille et oriente : Accès aux droits
- ▶ Propose un accompagnement individuel

Centre médico-psycho-pédagogique

But : Organise des projets thérapeutiques en accord avec les familles pour répondre aux obstacles qu'elles rencontrent





Ce qu'il faut améliorer :

- ▶ Nécessité de veuillez aux bons choix des véhicules de transports souvent inadaptés aux publics transportés (essieux excessivement rigides, bruyant, marche trop haute, climatisation et chauffage absent ou défaillant).
- ▶ Veillez au personnel recruté eu égard aux publics transportés (comportement, conduite, attaches de sécurité) qui doit conducteur-accompagnateur.
- ▶ Harmoniser une charte de bonne pratique avec les autres collectivités ayant les mêmes compétences obligatoires dans leur domaine.
- ▶ Réduire les ruptures de charge, flexibilité des horaires et surtout d'éviter le surnombre de personnes transportées afin d'éviter de rester dans le camion 2h avant sa rentrée en classe et 2h en fin de journée pour rentrer à la maison.

L'accueil en structure pour les personnes en situation de handicap

- ▶ Foyer d'hébergement : pour un travailleur handicapé
- ▶ Foyer de vie : si elle ne travaille pas
- ▶ Foyer d'accueil médicalisé : si elle a besoin de soins
- ▶ Appartements en milieu ouvert
- ▶ Famille d'accueil
- ▶ A domicile

La demande est encore importante et le nombre de place est insuffisant depuis plusieurs années (se faire préciser les chiffres)

L'aide à la vie quotidienne

- ▶ L'Accueil de Jour (AJ)
- ▶ Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
- ▶ Le service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)

La Maison des aidants

Se trouvant à la Joliette, c'est un lieu d'écoute, d'orientation et d'information, elle permet notamment de prévenir leur épuisement et lutter contre l'isolement social.



La vie à domicile : le lien entre les personnes en demande et les bailleurs sociaux

Pour HandiToit nécessité :



- D'identifier ces publics
- Elargir la démarche tout handicap confondu et aux personnes en perte d'autonomie lié à l'âge avec la particularité des logements accessibles
- Veuillez au complet respect du cahier des préconisations
- Apporter une bonification au logement adapté labélisé

L'HABITAT INCLUSIF Formule HandiToit



- ▶ Un appartement totalement adapté
- ▶ Un service d'aide aux gestes quotidiens proposé
- ▶ Permanence 24h/24h : Sécurité
- ▶ Un espace de vie sociale

Pérenniser le dispositif en inscrivant cette permanence dans sa forme, dans la durée avec les moyens appropriés.

Veiller à maintenir des plans de compensation du handicap appropriés à la vie autonome à domicile des personnes qui font le choix de vivre au sein d'un habitat inclusif.

Œuvrer à faire avancer la société à être inclusive



Handicap en vacance

Le handicap ne disparaît pas quand on part en vacance :

- ▶ Les aides humaines sont toujours nécessaires pour assurer les actes essentiels et les accompagnements.
- ▶ Plus important lorsque l'on souhaite voyager et découvrir de nouveaux horizons.
- ▶ Faire face aux besoins essentiels pendant toute la durée du voyage et pour assurer la sécurité lors des déplacements.
- ▶ Les modalités de fonctionnement et de paiement des plans d'aides (prestataire, mandataires, gré à gré) restent complexes et difficiles à gérer, contraignant souvent les personnes à laisser tomber leurs projets.

La conciergerie sociale et solidaire née en 2019 au 40 bd Michelet 13008

- ▶ Elle est née d'une volonté partagée par ERILIA et HandiToit de déployer des services de proximité
- ▶ Lieu de ressource, d'aide et d'échange
- ▶ Favorise la vie autonome
- ▶ Proposant des services gratuits aux locataires,
- ▶ Redynamise le lien social et intergénérationnel du quartier
- ▶ Répond aux besoins ponctuels et non prévisibles liés à la vie quotidienne des locataires âgés et/ou en situation de handicap
- ▶ Aux besoins d'adaptations personnalisés des logements
- ▶ Orientation et de mise en réseau
- ▶ Lutter contre l'isolement et créer les réseaux de solidarités améliorant ainsi le cadre de vie de l'ensemble des locataires

CONSEIL DE PROVENCE

52 avenue de Saint Just
13004 MARSEILLE

Tel : 04 13 31 27 03

Mail : conseil.de.provence@departement13.fr

Site web : <https://www.departement13.fr/conseildeprovence/>

